



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2017

PRESENTS : Mmes MM. André SIMON, Yolande CHERY, Christiane PERON, Thomas MÉNAGÉ, Thomas BAGRIN, Pascal GRANGER, François PIGEON, Corinne MARCHAND, Roger LORILLOT Elodie BONNEFON et Line CHAMTON.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Didier ERULIN, Stéphane RAGONNET et Mme Isabelle BAUSIER
M. RAGONNET Stéphane donne procuration à M. André SIMON

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PERON Christiane a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

DATE DE CONVOCATION : 13.07.2017 **DATE D'AFICHAGE** : 13.07.2017

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

ORDRE DU JOUR

I) PROJET AIRE D'ACCUEIL TOURISTIQUE

M. GUILLET Fabien présente son projet et répond aux questions des conseillers.

II) DEMANDE A LA COMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER CONTROIS D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'aire d'accueil touristique, qui vient d'être présenté, ne peut pas être implanté dans la zone définie car, actuellement, le plan local d'urbanisme (PLU) ne prévoit pas cet aménagement.

Pour rendre possible cette opération, il est nécessaire d'effectuer une déclaration de projet permettant la mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement de cette aire d'accueil touristique.

Toutefois, la compétence urbanisme est assurée par la communauté de communes du Val de Cher Controis, c'est à elle de prendre la délibération de lancement de la procédure.

Le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à solliciter la communauté de communes afin qu'elle engage cette procédure

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable sur le projet d'aménagement de l'aire d'accueil touristique.

- **Autorise** le Maire à demander à la communauté de communes du Val de Cher Controis d'engager une procédure de déclaration de projet.

III) PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET : BUREAU D'ÉTUDE

Après renseignements, ces frais sont à la charge du porteur de projet. Par conséquent, il n'y a pas de délibération à prendre.

IV) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES ET TAXES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SAUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que la précédente convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement a pris fin le 30 juin dernier.

Par conséquent, la SAUR nous invitent à renouveler cette convention pour la durée du contrat de gestion du service public d'eau potable conclu avec le S.I.A.E.P. de Monthou sur Bièvre – Ouchamps – Valaire, soit jusqu'au 30 juin 2029.

La SAUR propose sa prestation pour la facturation de la redevance assainissement à 1,17 € HT par facture émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le renouvellement de la convention avec la SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

V) CHANGEMENT DE LOCAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la préfecture demande une délibération du conseil municipal, approuvant le changement d'adresse.

Le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir approuver le transfert des locaux de la mairie du 44 au 22-24 rue Victor Drugeon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le changement d'adresse du siège social de la mairie qui sera désormais :

Commune d'Ouchamps

22 rue Victor Drugeon – 41120 OUCHAMPS

VI) AFFAIRES DIVERSES

- Inauguration des nouveaux locaux de la mairie le samedi 7 octobre 2017 à 10h30 : le préfet nous fait part qu'il ne pourra pas être présent mais se fera représenter.
- Présence de Jeanny LORGEUX le lundi 21 août à 15h15 en mairie
- Demande d'utilisation de la bibliothèque, une fois par mois durant 1h00/1h30 le jeudi matin par une assistante maternelle.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : 12 SEPTEMBRE 2017 A 19H00

SEANCE LEVÉE à 20H55